



Visite de services du 29 mars 2017 + Compte Rendu du CDAS du 21 mars 2017 + Brève

N°5 mars 2017

Une visite de sites a été organisée au sein des services impactés par la fusion du SPF et de l'Enregistrement, soit le SPF, la Paierie Départementale, le CDIF et le SIE de Guéret.

SPF :

Ce service va emménager dans les actuels locaux de la Paierie Départementale sans aménagements particuliers. Ce choix correspond à leur souhait. Chaque adjoint du nouveau service aura son bureau. Les 2 sous services seront séparés physiquement. Dans les locaux actuels du SPF, on compte 2 rangées d'archives vivantes. Une rangée sera bientôt libérée (documents à numériser). Une armoire forte doit être déménagée dans les nouveaux locaux. Le SPFE récupère la banque d'accueil de l'Enregistrement. Concernant les modalités de déménagement, les agents précisent leurs impératifs quotidiens : l'enregistrement informatique des hypothèques doit être réalisé tous les jours. Seule une journée de fermeture administrative permet de passer outre ces obligations. Il faut donc penser à un bureau provisoire lors du déménagement. On nous a également rappelé que le SPFE n'était en fait que le retour vers les anciennes Recettes Conservation des Hypothèques. Les agents ont globalement exprimé le mieux être dans le service, qui se vérifie à travers la nette diminution du nombre de jours de retard (environ 10 contre presque 80 quelques années auparavant). Ce résultat est en grande partie dû à l'arrivée de nouveaux effectifs dans le service et à l'entraide des agents du SPF d'Aubusson.

Paierie Départementale :

Ce service va emménager dans les actuels locaux du SPF. Ce choix correspond à leur première demande (même si leur priorité était de rester dans leurs locaux !). Ils veulent en partie réaménager leurs nouveaux bureaux : ils souhaitent casser la cloison de l'actuel bureau du chef de contrôle du SPF et intégrer l'actuel espace de convivialité (utilisé en partie par le CDIF) pour en faire le bureau du Payeur. Les agents désirent également, dans l'actuelle zone d'archivage, installer les écrans DDR3. La Paierie déménage avec sa banque d'accueil. Les agents se posent par ailleurs un certain nombre de questions sur le déménagement. Quid du mobilier ? Qui va effectuer les déménagements ? Les agents ont également souligné leurs contraintes de travail : la gestion des payes et des APA fin août rend très compliqué le déménagement à cette période. Ils souhaiteraient que cette opération se déroule plutôt la première quinzaine de septembre. Les agents souhaitent également qu'il soit prévu un bureau temporaire avec PC, lors du déménagement pour les impondérables.

CDIF :

Ce service ne change pas de locaux comme les agents l'avaient souhaité. La problématique de la salle de convivialité se pose, car ils s'en trouvent dépossédés. Concernant l'archivage, la pièce dédiée est bien au-delà de ses capacités maximales (les derniers cartons se trouvent à environ 2,30 m de haut) et cela pose entre autres des problèmes de sécurité.

SIE:

Le SIE sera regroupé du côté parking extérieur avec déplacement du bureau du chef de service et d'un agent. Les agents de l'Enregistrement sont contre le déménagement, car ils sont contre l'essence du projet (aucun n'a fait le vœu de suivre la mission !!), et cela pour plusieurs raisons. Il manque des effectifs : en effet il est prévu 2 B et 2 C, sachant que les 2 C actuellement sont à 1,4 Equivalent Temps Plein (ETP). Certaines missions plus ponctuelles du service étaient effectuées par 2 agents du SIE (déclarations de succession sans droit, conventions de passage), lesquels ne suivent pas la mission...En plus de leurs missions, les agents Enregistrement devront assurer l'accueil du SPF. D'autre part, les applications informatiques (FIDJI Enregistrement) ne sont pas du tout au point actuellement (bugs divers, lourdeurs). Ainsi, on observe le retour au papier et au crayon pour les opérations de recouvrement notamment ! Pour toutes ces raisons, certaines directions ont mis ce projet en stand by. Concernant les locaux, les agents souhaiteraient être regroupés dans le même local mais ne veulent pas de

bureaux disposés en marguerite. Le SIE est regroupé sur la façade parking extérieur avec déplacement du bureau du chef de service et d'un agent.

Compte rendu du CDAS du 21 mars 2017

Lors de cette réunion, nous avons évoqué la situation du restaurant administratif de Guéret : nous sommes toujours en attente d'une décision de la part de la DG. Lors de la dernière réunion du CHSCT du 30 mars 2017, le Directeur n'avait pas plus d'informations à communiquer.

Nous avons ensuite évoqué dans les grandes lignes les principales actions de l'année écoulées : sorties, arbre de Noël, retraités...

BREVE : De la pauvreté dans le monde...

Progression mondiale des fortunes entre 2015 et 2016 : source Classement FORBES.

- progression de **13 %** du nombre de milliardaires (on passe de **1810 à 2043**)

- progression de **18 % de la valeur nette** : **7.670.000.000.000 \$!!**
soit une progression d'environ **1.000 milliards de dollars**, soit environ **72 millions de SMIC** (1.150 €/ mois).
Cette progression correspond à **2 fois le PIB de la Suède en 2016**.

- progression pour le top 5 mondial de **69,1 Milliards de \$**, soit **5.000.000 de SMIC**.

Fortune cumulée des 10 top mondial : **614 Milliards de \$**, soit environ **44.500.000 SMIC**.

Selon l'ONG OXFAM :

Les 8 personnes les plus riches du monde = 50 % de la population mondiale la plus pauvre.

En France : 21 personnes les plus riches de France possèdent autant que 40 % de la population française la plus pauvre.

Selon l'ONG OXFAM et son étude « Une économie au service des 99 % », publiée en 2017, la richesse de l'homme le plus riche du monde dépassera les 1,000 milliards de dollars d'ici 25 ans.

Les 25 pays les plus pauvres en 2016 cumulent 378 milliards de dollars. Ils ont donc créé près de 3 fois moins de richesse que les 2.000 personnes les plus riches du monde.